

**ARRÊTÉ N° ARR_2024_0708_DÉSIGNATION DE M. GILBERT BLONDEAU,
EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL A LA PRÉSIDENTE DE LA CCSPL
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

Service : PPR - AFFAIRES GENERALES

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la loi n° 82-813 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU l'article L 3221-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- VU la délibération n° CD_2024_012 en date du 13 mai 2024 portant élection du Président du Conseil Départemental,
- VU la délibération n° CD_2024_021 en date du 27 mai 2024 portant fixation de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Monsieur Gilbert BLONDEAU est désigné pour me représenter en qualité de Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

ARTICLE 2 Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification.

ARTICLE 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon (25) pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 4 Madame la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr>.

Fait à Lons-le-Saunier

Signature de l'arrêté

